



## QUI SOMMES NOUS ?

L'**Autorité nationale des jeux** (ANJ) est une autorité administrative indépendante qui régule les jeux et paris autorisés en ligne, en points de vente et dans les hippodromes. Elle contrôle la politique de jeu responsable des casinos. Elle s'assure que les opérateurs autorisés à exercer sur le marché français respectent leurs obligations. Elle protège les joueurs et leur propose des services. Elle veille à ce que l'offre de jeu légale proposée soit intégrée et récréative. Elle combat les sites illégaux, le blanchiment de capitaux et participe, dans la mesure de ses compétences à la lutte contre les manipulations sportives. Elle travaille en étroite coopération avec ses homologues européens et internationaux. Elle rend compte au Parlement. Elle compte 59 collaborateurs et dispose d'un budget annuel d'un montant de 8 millions d'euros.

## QUELLE EST VOTRE FUTURE EQUIPE ?

La **direction des marchés, de la conformité et de la protection des joueurs** analyse la situation économique des opérateurs de jeux et du marché. Elle est chargée d'analyser les données de marché transmises par les opérateurs, de réaliser la veille sur l'innovation en matière de jeux et d'accompagner le traitement des problématiques économiques, commerciales et fiscales du secteur. Elle veille également à la prise en compte de l'objectif d'exploitation équilibrée des différents types de jeux. Elle traite les sujets relatifs à la prévention du jeu problématique et à la protection des mineurs. A ce titre, elle évalue les politiques et plans d'actions mis en place par les opérateurs de jeux d'argent, les accompagne dans leur mise en conformité et peut ainsi leur adresser des prescriptions, notamment en matière de stratégie promotionnelle. Elle gère le fichier des interdits de jeux et assure le suivi des demandes des joueurs.

## LE POSTE

Sous l'autorité du directeur, le/la **chargé-e du suivi des stratégies promotionnelles** assure l'évaluation et le suivi des stratégies promotionnelles des opérateurs agréés de jeux en ligne ainsi que des titulaires de droits exclusifs qui soumettent chaque année à l'Autorité l'approbation de leurs programmes des jeux et l'autorisation de leurs demandes d'autorisation de jeux. Cette personne sera notamment chargée des activités suivantes :

- **Stratégie promotionnelle**

- Examiner les stratégies promotionnelles proposées par les opérateurs au regard du cadre réglementaire et législatif en évaluant leur efficacité, impact et influence sur les comportements et attitudes des cibles par le biais d'études qualitatives et/ou quantitatives,
- Assurer la compréhension, l'interprétation et la synthèse des stratégies promotionnelles et des objectifs marketing proposés,
- Elaborer, affiner et fournir des comptes rendus d'analyse synthétiques, ainsi que tout document utile à la prise de décision en assurant la concertation et la transmission des informations avec les autres services,
- Proposer des outils méthodologiques et des fiches de procédures internes destinés à accroître l'efficacité de la mission d'examen des stratégies promotionnelles proposées par les opérateurs,
- Assurer une veille scientifique, sociale, économique, sociologique des grandes tendances du marché pour permettre aux membres du collège et aux collègues, d'être et de rester à l'avant-garde du marché,
- Participer aux actions de collaboration initiées avec les différents acteurs intervenant dans le champ de la régulation et de la publicité (CSA, ARPP, diffuseurs...)

- **Communications commerciales et offres promotionnelles**

- Analyser les projets publicitaires des opérateurs au regard du cadre réglementaire et législatif et des risques en matière de jeu problématique et de jeu des mineurs,
- Suivre les offres promotionnelles proposées par les opérateurs et les communications commerciales en faveur des jeux d'argent diffusées sur tout support, afin de s'assurer de leur conformité,

- **Autorisations des jeux des opérateurs en monopole**

- Contribuer à l'instruction des demandes d'autorisation de jeux sur l'objectif de prévention du jeu problématique et de protection des mineurs, en particulier sur la politique promotionnelle de l'offre.

En fonction des besoins, le/la chargé-e du suivi des stratégies promotionnelles sera appelé(e) à participer à d'autres actions conduites au sein de la direction.

## QUI ETES-VOUS ?

- 2 à 3 ans d'expérience en stratégie marketing ou publicitaire, en marketing produit en agence de publicité,
- Excellente compréhension des produits proposés, des messages « porteurs », des comportements clients et des canaux médiatiques (télévision, affichage, numérique),
- Connaissance approfondie des acteurs et des formats de la publicité, des outils et processus de planification des médias et de la communication et une solide compréhension des multiples sources de renseignements sur le marché et les consommateurs,
- Capacité à analyser les idées stratégiques et innovantes en matière de publicité,
- Sensibilisation culturelle, esprit d'analyse et curiosité sans relâche,
- Appétit certain pour un nouveau défi, pour les nouveaux apprentissages et le changement,
- Rigoureux avec les chiffres, analytique avec les mots, goût pour les marques.

## STATUT ET CANDIDATURE

Agent contractuel de l'état ou agent titulaire par détachement sur contrat ou mise à disposition.

Attention : Les agents publics sont soumis aux dispositions réglementaires en matière de déontologie. De plus, la réglementation interdit aux agents de l'Autorité d'engager des mises auprès d'opérateurs de jeux d'argent et de détenir des participations au sein de ces derniers.

**Lieu de travail** : 99-101 rue Leblanc, Paris 15

Les candidats souhaitant faire acte de candidature pour ce poste sont invités à adresser un CV et une lettre de motivation, sous la référence DMCP/CSSP à : [recrutement@anj.fr](mailto:recrutement@anj.fr)

Date limite de candidature : **18 décembre 2020**

Retrouvez-nous sur : [www.anj.fr](http://www.anj.fr) &

